



Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires

Loches, le 3 septembre 2020

OBJET

CONVOCAION À L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LOCHES SUD TOURAINE

Vu la loi 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36-1 et l'art. L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine assemblée plénière de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui se tiendra le : **Jeudi 10 septembre 2020 à 18H00**
Salle des fêtes de MANTHELAN

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 16 juillet 2020,
- Présentation des délibérations du Bureau,
- Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement,
- Rapport annuel sur les Déchets ménagers et assimilés,
- Rapport annuel sur la délégation de service public du parc aquatique Naturéo,
- Rapports annuels sur les délégations de service public des crèches et des multi-accueils,
- Commission de Délégation de Service Public,
- Composition des commissions intercommunales,
- Attributions de compensation définitives 2020,
- Révision AP/CP pour l'aménagement de la Voie Verte,
- Décisions modificatives,
- Déchets ménagers - Exonération de TEOM 2021,
- Déchets ménagers - Modification du zonage de TEOM,
- Droit à la formation des élus - Modalités d'application,
- Syndicat des Eaux de la Région de Fontgombault - Modification des représentants de Loches Sud Touraine,
- Commission Intercommunale des Impôts Directs.
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Le Président,

Gérard Héault

PJ : Liste des décisions prises par le Président en matière de marchés publics et accords-cadres.

Communauté de Communes
Loches Sud Touraine

12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

www.lochessudtouraine.com